



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Identitätsverbund
Schweiz – IDV

Fédération suisse d'identités

Rapport sur les prises de position concernant le rapport et la structure responsable

Berne, octobre 2018

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Sondage	4
3	Participation au sondage	5
4	Résumé des principaux résultats	7
4.1	Évaluation générale de la FSI	7
4.2	Concept technique.....	8
4.3	Sécurité et protection des données.....	9
4.4	Coûts du projet	9
4.5	Organisation de l'exploitation et structure responsable	10
4.6	Synergies avec d'autres projets	11
5	Annexe I : liste des participants au sondage.....	12
6	Annexe II : liste des organisations qui souhaitent participer aux discussions sur la structure responsable de la FSI.....	14

1 Introduction

La Fédération suisse d'identités (FSI) est un projet prioritaire dans le plan stratégique de Cyberadministration suisse. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) pilote le projet.

La FSI a pour but de faciliter l'accès aux services administratifs en ligne, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises et les employés des administrations dans le cadre de la collaboration électronique entre autorités. Ce projet innovant peut déboucher sur un service d'infrastructure de base national. Le développement a été assuré conjointement par des représentants des cantons et des offices fédéraux intéressés au cours des deux dernières années. Une solution (« Broker 1.0 ») est disponible depuis début 2018 à des fins de tests ou d'applications pilotes.

La FSI est un service cloud qui propose une solution à deux problèmes récurrents dans le domaine de la cyberadministration :

- a) simplifier l'accès aux services d'administration en ligne pour les particuliers,
- b) simplifier la coopération électronique entre les autorités publiques.

La solution Broker 1.0 de la FSI a été développée en étroite collaboration par les cantons et la Confédération. Elle forme la base du concept du bouton « LOGIN PLUS », qui permet une connexion par le biais de services tiers (fournisseurs d'identité, IdP). L'utilisateur peut ainsi se connecter à d'autres services grâce aux identifiants de connexion dont il dispose auprès d'une autorité. La FSI ne montre à l'utilisateur que les services de connexion autorisés par les autorités et qui satisfont aux exigences techniques et de sécurité, organisationnelles et autres formulées par les autorités.

Le Broker FSI peut être configuré et ajusté aux besoins des divers groupes d'utilisateurs. Pour ne citer qu'un exemple, les conditions-cadre et exigences en matière de transmission d'identité sont différentes entre le domaine de la formation et celui de l'administration publique entre communes et cantons. La FSI est conçue de manière à ce que les divers groupes d'utilisateurs puissent utiliser leur propre service FSI virtuel et l'ajuster à leurs besoins (concept de domaines).

La FSI met en œuvre un modèle de qualité et de confiance flexible susceptible de couvrir les exigences sécuritaires potentiellement différentes émanant des divers groupes d'utilisateurs (domaines). En collaboration avec les autorités cantonales participant au projet, un modèle de qualité a été mis au point pour l'identification et l'authentification des collaboratrices et collaborateurs des autorités. Ce modèle satisfait au deuxième niveau de sécurité (LOA 2) précisé dans la norme eCH-0170.

La FSI peut proposer aux cantons et autres intervenants un service d'infrastructure sûr et disponible en permanence. Les cantons et autorités intéressés sont invités à fonder une nouvelle structure qui sera chargée de mandater la CSI/eOperations pour l'exploitation. Les coûts d'exploitation sont actuellement estimés à 2 millions de francs par an. Grâce au concept de domaines, une extension de la FSI à d'autres autorités ne devrait générer que de faibles coûts supplémentaires.¹

Le SECO a accepté de concevoir ce service avec pour objectif de passer le témoin à une autre organisation à la fin du projet. Cette organisation regroupant les instances utilisatrices, chargée de régler le financement et mettre en place l'exploitation, peut désormais être créée.

Quatre conférences cantonales, l'unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) et deux organisations faïtières nationales (cf. ch. 3 ci-après) ont été consultées afin de définir les institutions intéressées à réaliser la structure responsable de la FSI. Le sondage avait pour but de clarifier les intentions quant à une participation aux entretiens visant à constituer

¹ Konzept Trägerschaft IDV Schweiz, version 0.91 du 21.12.2017. L'étude peut être téléchargée à l'adresse www.idv-fsi.ch.

la structure responsable. Participer aux entretiens ne revient nullement à approuver définitivement la structure responsable.

Les institutions contactées ont été invitées à remettre la documentation à leurs membres et à rendre leur prise de position dans un délai de trois mois. Le délai de remise était le 1^{er} août 2018. À cette date, 39 prises de positions avaient été remises, dont 2 de destinataires invités.

Le présent rapport renseigne sur tous les avis exprimés sans porter d'appréciation. La liste des institutions intéressées à participer aux entretiens sur la structure responsable se trouve en annexe.

L'analyse de situation qui a servi de base au sondage, la présente évaluation des prises de position et l'étude sur la structure responsable de la FSI sont disponibles sur le site Internet² de la FSI.

2 Sondage

Le courrier du 23 avril 2018 a été envoyé par le SECO et la Direction opérationnelle de Cyberadministration suisse aux institutions en question. Ce courrier avait la teneur suivante :

« Mesdames, Messieurs,

La Fédération suisse d'identités (FSI) est un projet prioritaire du plan stratégique de cyberadministration suisse. Il est placé sous la supervision du SECO.

La FSI a pour but de faciliter l'accès aux services administratifs en ligne, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises et les employés des administrations dans le cadre de la collaboration électronique entre autorités. Il s'agit d'un service d'infrastructure de base national, dont le développement a été assuré conjointement par les représentants des cantons et des offices fédéraux intéressés au cours des deux dernières années. Ce système est disponible depuis début 2018 à des fins de tests, notamment des applications pilotes. Vous trouverez davantage d'informations dans le rapport annexé et sur le site internet dédié www.idv-fsi.ch, qui propose également une vidéo explicative.

Le SECO a dirigé le développement de ce service aux utilisateurs avec l'objectif d'en confier l'exploitation à une autre structure dès que le projet serait viable. Cette nouvelle structure sera gérée par les organisations qui l'utilisent ; elles en régleront le financement et décideront de l'organisation de l'exploitation. Il s'agit maintenant de la mettre en place ; eOperations Suisse, une émanation de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) dans le cadre du plan stratégique de cyberadministration suisse, est pressentie pour en assumer l'exploitation.

Le présent courrier s'adresse à un large cercle d'utilisateurs potentiels. Les cantons, les villes, les communes, mais aussi les différents offices à tous les échelons de l'État, les organisations spécialisées intercantionales, etc. sont invités à manifester leur intérêt à participer à la nouvelle organisation de la FSI. Nous prions les conférences cantonales de bien vouloir transmettre cette information à leurs membres.

Une participation aux discussions sur la mise en place de la structure présuppose que les organisations en question ont l'intention d'utiliser la FSI, qu'elles sont juridiquement compétentes (en clair : qu'elles sont habilitées à conclure des contrats de service avec l'exploitant),

² www.idv-fsi.ch

et qu'elles disposent d'une autonomie suffisante en matière de budget pour assumer leur part des frais d'exploitation.

Le but de la présente démarche est de collecter les déclarations d'intention des organisations souhaitant participer aux discussions sur la constitution de la nouvelle structure. Il est évident qu'une réponse positive à ce stade n'a pas valeur d'engagement ferme.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer votre réponse par courriel au plus tard le 1er août 2018 à l'adresse IDV@seco.admin.ch en indiquant votre organisation et son interlocuteur (nom, prénom, fonction et adresse e-mail). Il est possible d'inscrire plusieurs offices par canton ou commune.

Si vous avez des questions techniques ou si vous souhaitez une démonstration dans vos bureaux avant la fin de ce délai, le chef de projet FSI, M. Marc Zweiacker est à votre disposition: IDV@seco.admin.ch.

À l'expiration de ce délai, vos réponses seront analysées et résumées dans un rapport. Les interlocuteurs des organisations intéressées seront invités à une première séance au second semestre 2018. Notre objectif est de mettre en place la structure au plus tard en 2019. »

3 Participation au sondage

Le sondage, accompagné de la documentation idoine, a été envoyé aux institutions suivantes :

- Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)
- Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)
- Conférence suisse sur l'informatique (CSI)
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- Association des communes suisses (ACS)
- Union des villes suisses (UVS)

Elles ont été invitées à transmettre la documentation à leurs membres.

Parmi les destinataires directs, l'ACS et l'UVS ont remis une prise de position de leurs membres.

De plus, les 37 prises de position suivantes ont été remises :

- Cantons :
Appenzell Rhodes-Extérieures (AR), Bâle-Campagne (BL), Bâle-Ville (BS), Berne (BE), Fribourg (FR), Genève (GE), Glaris (GL), Grisons (GR), Jura (JU), Lucerne (LU), Neuchâtel (NE), Nidwald (NW), Obwald (OW), Soleure (Chancellerie) (SO), Uri (UR), Vaud (VD), Zurich (ZH)
- Offices fédéraux et départements :
Assurance-chômage (AC), Administration fédérale des contributions (AFC), Archives fédérales suisses – projet Open Government Data (AFS), Centrale de compensation (CdC), Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Département fédéral de justice et police (DFJP), Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC),

- Organisations faitières nationales :
CI TIC communes zurichoises (CI TIC), Schweizerische Städte- und Gemeindeinformatik (SSGI), Verein Zürcher Gemeindeschreiber und Verwaltungsfachleute (VZGV)
- Villes et communes :
Ville de Berne (BE St.), Ville de Genève (GE St.), Ville de Lucerne (LU St.), Ville de Sion (SI St.), Ville de Winterthour (WIN St.), Ville de Zurich (ZH St.)
- Autres cercles intéressés :
SWITCH edu-ID (SWITCH)

Organisations contactées et prises de position reçues :

	Invitation à prendre posi- tion	Prises de posi- tion reçues
Conférences cantonales (CSI, CDF, CCDJP, CDIP)	4	0
Cantons	0	17
Offices fédéraux et départements (UPIIC)	1	10
Organisations faitières nationales	2	5
Villes et communes	0	6
Autres cercles intéressés	0	1
Total	7	39

La liste des participants au sondage figure en annexe.

Le rapport rendant compte des résultats de la consultation renseigne sur tous les avis exprimés et en donne un résumé sans porter d'appréciation.

4 Résumé des principaux résultats

4.1 Évaluation générale de la FSI

Le projet « Fédération suisse des identités (FSI) », tel que décrit dans l'analyse situationnelle³, est accepté à large échelle. 32 des 39 participants sont favorables à l'idée de simplifier la collaboration électronique entre autorités ainsi que le processus de connexion pour les particuliers. Parmi les participants qui approuvent le projet, 21 souhaitent prendre part aux premières discussions, et 2 d'entre eux précisent qu'ils se prononceront sur la suite de leur participation à l'issue de la première réunion; 1 souhaite se concerter à l'interne avec le SECO. 7 participants ne soutiennent pas le projet et refusent de participer aux discussions sur la structure responsable.

32 participants (AC, AFC, AFS, BE, BE St., BS, CdC, CI TIC, DETEC, FR, GE, GL, LU, LU St., NE, NW, OW, OFAS, OFIT, SEFRI, SI St., SO, SSGI, SWITCH, UPIC, UVS, UR, VD, VZGV, WIN St., ZH, ZH St.) soutiennent en principe le projet FSI et l'idée de simplifier la collaboration électronique entre autorités ainsi que le processus de connexion pour les particuliers.

Sur les 32 participants qui approuvent le projet, 11 participants (FR, GE, NE, NW, OW, SO, SSGI, UVS, SWITCH, VD, VZGV) ne sont pas intéressés à participer à une première réunion visant à constituer la structure responsable. Le canton de Fribourg se réfère à la solution SwissID⁴ déjà établie. Le canton de Genève saluerait une réorientation du projet à l'échelon politique avant de participer aux discussions. Le canton de Neuchâtel n'avance aucun argument pour expliquer son refus. 3 participants (NW, OW, SSGI) indiquent ne pas pouvoir participer car la procédure ordinaire d'établissement du budget pour 2019 est déjà terminée. Dans son refus, le canton de Soleure argue que le canton met lui-même en œuvre un projet de cyberadministration de grande envergure et qu'il ne dispose donc pas des ressources nécessaires. L'UVS soutient le projet mais ne souhaite pas prendre part aux discussions en tant qu'union. Les membres sont libres d'y participer. Dans son courrier, la Fondation Switch explique son refus en précisant que sa priorité est l'enseignement et les hautes écoles. Pour le canton de Vaud, les questions en suspens d'ordre organisationnel et financier doivent être clarifiées avant d'envisager une participation aux discussions. La VZGV salue la représentation du canton de Zurich (ZH) aux discussions mais ne souhaite pas y participer elle-même.

21 participants (AC, AFC, AFS, BE, BE St., BS, CdC, CI TIC, DETEC, GL, LU, LU St., OFAS, OFIT, SEFRI, SI St., UPIC, UR, WIN St., ZH, ZH St.) souhaitent participer aux premiers entretiens sur la constitution d'une organisation.

7 participants (ACS, AR, BL, DFJP, GE St., GR, JU) ne soutiennent pas le projet d'une fédération suisse d'identités. 2 participants (AR, GR) ne peuvent décider d'une participation à la structure responsable faute de ressources financières et/ou personnelles suffisantes. Pour 2 participants (AR, JU), le projet FSI présenté est en concurrence avec la SwissID⁴. Pour les cercles intéressés, celle-ci est reconnue et correspond aux exigences de la nouvelle loi sur l'identité numérique. Pour 2 participants (EJPD, JU), la FSI ne répond pas à un besoin en raison de la nouvelle loi e-ID. Pour un participant (GE St.), les informations disponibles sur le financement et l'organisation sont insuffisantes.

³ Rapport_sur_la_Fédération_suisse_d'identités_(FSI)_v1

⁴ SwissID est une initiative de la SA de droit privé SwissSign. Il s'agit d'une identité numérique avec laquelle un citoyen peut se connecter à un prestataire SwissID. L'interopérabilité entre les prestataires SwissID est garantie par un Broker.

4.2 Concept technique

La mise en place d'une infrastructure centrale à l'échelon national, telle que décrite dans le concept technique de la FSI, est majoritairement acceptée. Au total, 19 participants ont pris position à ce sujet, dont 13 sont en principe favorables au concept technique de mise en place d'une infrastructure centrale. 12 participants relèvent des lacunes dans le concept technique ou des éléments du concept. Parmi ces 12 participants, 6 approuvent toutefois le principe de mise en place d'une infrastructure centrale. Pour 3 participants, les avantages de la FSI résident avant tout dans la collaboration intergouvernementale. Afin de faciliter les services à l'échelon national, il est important de proposer un Broker national. 2 participants redoutent un manque d'interopérabilité entre les nouvelles solutions d'identité numérique et considèrent que la FSI est indispensable. 3 participants relèvent que la FSI n'est pas indispensable pour mettre en œuvre la nouvelle loi e-ID. 4 participants regrettent que les systèmes d'identification des réseaux sociaux puissent aussi être utilisés comme fournisseurs d'identité. Pour 9 participants, la distinction avec la SwissID n'est pas définie de manière suffisamment claire. Un participant formule des critiques envers le concept et saluerait sa réorientation.

13 participants (BE, BS, CI TIC, GE St., NW, OW, SO, SSGI, UVS, SWITCH, VD, VZGV, ZH) sont favorables à la mise en place d'une infrastructure centrale à l'échelon national afin d'unifier les possibilités d'identification facilitant l'accès aux prestations des autorités et la collaboration électronique entre autorités. Parmi les 13 participants saluant le concept technique, 6 (BE, BS, NW, OW, SSGI, VD) considèrent que certains de ses éléments présentent des lacunes (cf. ci-dessous).

La FSI permet aux fournisseurs de services informatiques cantonaux ou communaux de ne devoir se servir plus que d'une seule interface pour la gestion des droits d'accès aux applications. Un participant (SSGI) estime qu'il s'agit de l'atout majeur de la FSI. Les coûts ainsi que la complexité des futures prestations aux citoyens peuvent ainsi être réduits. 3 participants (CI TIC, VZGV, ZH) estiment que les atouts portent en premier lieu sur la collaboration intergouvernementale. Pour que les services soient fournis en continu à l'échelon national, il est essentiel de proposer un Broker national. La procédure de naturalisation électronique ou le e-déménagement sont cités à titre d'exemples pour souligner la nécessité d'un tel Broker FSI.

Conformément au message sur la loi e-ID⁵, il faut s'attendre à une multitude de solutions en matière d'identité numérique. 2 participants (BS, UVS) redoutent donc un manque d'interopérabilité entre les nouvelles solutions d'identité numérique. Le besoin pour une FSI en Suisse est justement fondé par la nouvelle loi. Compte tenu des nombreux IdP, un Broker national s'avère indispensable.

12 participants relèvent des lacunes dans le concept technique de la FSI tel que présenté dans l'analyse situationnelle³ (AFS, AR, DFJP, FR, GE, JU) ou dans certains de ses éléments (BE, BS, NW, OW, SSGI, VD).

3 participants (AR, DFJP, JU) relèvent que la FSI n'est pas nécessaire pour mettre en œuvre la nouvelle loi e-ID. Pour eux, la FSI sera obsolète à long terme. Pour le DFJP, cette assertion est confirmée par le fait que la FSI n'est pas mentionnée dans la loi e-ID.

L'objectif de la fédération d'identités est d'interagir avec le plus grand nombre possible de systèmes d'identification différents. La FSI permet d'interagir avec les systèmes d'identification des autorités en Suisse. 2 participants (DFJP, FR) considèrent cependant qu'il y a actuellement une tendance menant à une seule identité électronique reconnue par l'Etat et donc à une identité électronique standardisée.

⁵ Message relatif à la loi fédérale sur les services d'identification électronique, RS 18.049

4 participants (NW, OW, SSGI, VD) regrettent qu'entre les divers systèmes d'identification, des systèmes issus des réseaux sociaux, tels que Facebook, Google ou Twitter, peuvent servir d'IdP. Le risque est de voir des données personnelles parvenir dans des pays étrangers. Ce problème est important, notamment si le concept de la FSI prévoit aussi l'accès au dossier électronique du patient. Le canton de Vaud demande que la FSI ne prenne en compte que les possibilités d'identification certifiées par l'Etat.

Pour le canton du Jura, les différents niveaux d'identification des IdP ne semblent pas cohérents. Ainsi, la SwissID, qui est fondée sur OpenID-Connect (OIDC), n'est pas forcément compatible avec la FSI.

Pour 9 participants (AFS, AR, BE, BS, DFJP, JU, NW, OW, SSGI), la délimitation avec d'autres services, par exemple la SwissID ou l'eIAM («Electronic Identity and Access Management») n'est pas clairement définie. L'objectif de la SwissID est d'unifier les différentes possibilités d'identification conformément à la nouvelle loi e-ID. Il pourrait en résulter une situation de concurrence entre la FSI gérée par les autorités et l'initiative privée SwissID. Le canton de Bâle-Ville (BS) saluerait une coordination avec d'autres prestataires d'identité numérique afin d'éviter les éventuelles fonctions redondantes ou les recoupements. 2 participants (BE, FR) se réfèrent d'ores et déjà à la solution d'identification établie SwissID.

Le canton de Genève est critique envers le concept technique exposé. Il saluerait une réorientation du projet et l'introduction d'un échange approfondi entre autorités à des fins d'uniformisation des exigences en matière d'identification.

4.3 Sécurité et protection des données

La sécurité et la protection des données de la FSI sont encore trop imprécises pour les participants. Un seul participant s'est exprimé à ce sujet. Il convient de mieux préciser les données collectées, car il n'apparaît pas clairement quelles données sont collectées par la FSI.

Pour le canton de Vaud, une telle infrastructure nécessite un degré élevé de protection des données. L'interopérabilité des systèmes d'identification doit être garantie sans perméabilité des données personnelles. Seules les informations qui sont requises pour la connexion doivent être transmises.

Le canton de Vaud (VD) estime que la collecte de données par la FSI doit être précisée. Pour l'heure, il n'est pas possible de déterminer clairement si la FSI collecte des données et si oui, lesquelles.

4.4 Coûts du projet

Pour les participants, les coûts du projet sont trop élevés par rapport à l'utilité. Un total de 10 participants ont remis un avis à ce sujet. L'utilité de la FSI est trop faible pour 3 participants et n'est pas définitivement perceptible pour 1 participant. Un participant estime que les coûts établis sont trop bas. Au total, 5 participants indiquent que 2020 est l'année la plus proche pour une participation à des discussions sur la constitution d'une structure responsable. Le cercle restreint d'utilisateurs est avancé comme le motif principal d'une utilité trop modeste.

Le futur financement et la constitution d'une structure responsable étaient les sujets principaux du sondage. La disponibilité des ressources nécessaires est la condition pour participer aux discussions. 5 participants (AR, GR, NW, OW, SSGI) ont indiqué qu'ils avaient déjà terminé leur procédure d'établissement du budget pour 2019. Ils ne pourraient donc participer qu'en 2019 au plus tôt à des discussions sur la constitution d'une structure responsable à l'horizon 2020. Le canton de Soleure (SO) a précisé que ses ressources étaient limitées pour un certain temps en raison de la mise en œuvre d'un projet d'envergure en matière de cyber-administration.

3 participants (NW, OW, SSGI) estiment que la FSI n'est pas d'une utilité assez importante. La raison en est, par exemple, que des applications du DFJP ou le dossier électronique du

patient présentent des exigences de sécurité plus élevées (PKI) en matière d'identification que d'autres services officiels. Le niveau de sécurité actuel ne permettrait pas d'accéder à ces services officiels. Le cercle des utilisateurs est donc restreint à un nombre trop faible d'autorités et à leurs utilisateurs directs. Les coûts d'investissement sont donc insuffisamment justifiés.

Le canton de Berne (BE) a déclaré ne pas être en mesure d'identifier de manière définitive les coûts et l'utilité en raison des nombreuses autres initiatives.

La Confédération ayant souligné la nécessité de la FSI avec la nouvelle loi e-ID, l'UVS estime que la Confédération doit participer financièrement.

Le canton de Vaud (VD) critique le financement exposé dans l'analyse situationnelle. Le concept de financement ne fournit pas les garanties nécessaires pour pouvoir se décider en faveur d'un soutien du concept. Les coûts sont estimés de manière trop incertaine et peu réaliste. Les coûts de personnel n'ont pas été établis de manière différenciée, mais calculés pour tous les postes, quelle que soit la fonction, à hauteur de CHF 200 000. – par année et par personne. Les coûts prévus pour la sécurité semblent trop faibles par rapport aux frais de marketing.

Le canton du Jura (JU) indique que les coûts sont dans l'ensemble trop bas. La mise à disposition d'un service d'assistance 24 heures sur 24 est nécessaire pour un tel service et entraînerait donc des coûts plus élevés.

Le canton de Vaud (VD) souligne que la mise en œuvre de la FSI entraînerait d'autres coûts, par exemple pour le personnel à engager pour le développement au sein des administrations connectées. Ces coûts supplémentaires ne sont pas établis dans l'analyse situationnelle.

La clé de répartition des coûts proposée⁶ (répartition des coûts en fonction des habitants par canton) au sein de la structure responsable semble inopportune. Le canton de Vaud argue que sa population est proportionnellement plus âgée et que le nombre d'utilisateurs FSI est moins important. Il note également qu'une représentation des incidences financières à plus long terme, en plus de la planification financière à court terme, fait défaut.

4.5 Organisation de l'exploitation et structure responsable

La proposition de faire appel à eOperations comme organisation d'exploitation est majoritairement saluée. Un total de 8 participants ont pris position sur l'organisation et la structure responsable. 3 participants regrettent en principe le fait que la FSI doive être assumée par une institution officielle. 3 participants estiment qu'il faudrait instaurer un comité consultatif stratégique. 3 participants considèrent que la coordination et la clarification des questions en suspens est une étape importante pour la mise en œuvre. Ils estiment qu'il peut y avoir une situation de concurrence avec les prestataires privés tels que la SwissID. 4 participants ont pris position sur le rôle d'eOperations comme organisation d'exploitation. Un participant souligne qu'une telle structure doit impérativement être soutenue par les pouvoirs publics. Les trois autres participants votent en faveur d'eOperations comme organisation d'exploitation. Aucune autre proposition n'est faite pour une possible organisation d'exploitation.

Pour 3 participants (NW, OW, SSGI), la question fondamentale porte sur le financement même de la FSI par les pouvoirs publics et sur la nécessité d'une exploitation par une structure portée par les cantons et les communes. Les bénéficiaires des prestations de la FSI sont les citoyennes et citoyens, les habitantes et habitants ou les employés et employées des services communaux, cantonaux et fédéraux. Il est possible que ceux-ci reçoivent à long terme leurs identités numériques de prestataires privés, comme la SwissID, et que la nécessité d'une FSI officielle perde en importance.

⁶ Rapport_sur_la_Fédération_suisse_d'identités_(FSI)_v1, p. 19

3 participants (FR, UVS, VD) salueraient la création d'un comité consultatif stratégique au cours du projet. Avant la mise en œuvre, ces participants estiment qu'une coordination politique est une étape indispensable pour répondre aux questions encore en suspens.

La gestion de la FSI doit être remise à une organisation d'exploitation, la société eOperations. Celle-ci est mise en place et développée par la CSI dans le cadre du plan stratégique Cyberadministration Suisse. Un total de 4 participants ont pris position à ce sujet. Le canton de Vaud (VD) souligne que la structure responsable de la FSI doit impérativement relever des pouvoirs publics. Elle peut être liée à une administration publique ou être une institution de droit public. 3 autres participants (UVS, VZGV, ZH) plaident pour eOperations comme organisation d'exploitation. Le canton de Zurich, avec l'e-déménagement, a fortement contribué à la fondation d'eOperations. Aucune autre possibilité que la société eOperations n'est citée dans les avis remis.

4.6 Synergies avec d'autres projets

Une concertation avec d'autres projets est saluée par la majorité. De nombreux projets réalisés sont mentionnés dans les prises de position remises. Au total, 5 participants ont remis un avis sur cette question. 3 participants estiment qu'une coordination avec d'autres projets est importante. La Fondation «SWITCH» considère que la FSI est un multiplicateur potentiel pour d'autres cas d'application présentant des caractéristiques similaires à SWITCH. Un participant a déjà mis en place une infrastructure semblable.

Une coordination avec des systèmes et projets déjà établis revêt une haute importance pour 3 participants (NE, VD, ZH). Les projets Fédération des services d'identités pour la formation en Suisse (FIDES), SWITCH, Justitia 4.0 et e-déménagement dans le canton de Zurich sont cités. Le canton de Vaud nomme SWITCH comme service qui unit déjà l'identification au niveau des hautes écoles en Suisse.

«SWITCH» considère que la FSI pourrait être un multiplicateur pour d'autres cas d'application à des services, comme SWITCH auprès des hautes écoles, car les services disponibles pourraient y être intégrés. Cela permettrait de proposer des services comme ceux de SWITCH à une multitude de services officiels.

Le canton de Zurich (ZH) a déjà mis en place une infrastructure similaire à l'échelon cantonal en établissant un gateway IAM pour les communes zurichoises.

5 Annexe I : liste des participants au sondage

1. Cantons

AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Finanzdepartement
BL	Canton de Bâle-Campagne	Landeskanzlei
BS	Canton de Bâle-Ville	Staatskanzlei
BE	Canton de Berne	Direction des finances – OIO
FR	Canton de Fribourg	Direction des finances – DFIN
GE	Canton de Genève	Direction générale des systèmes d'information
GL	Canton de Glaris	Staatskanzlei
GR	Canton des Grisons	Departement für Justiz, Sicherheit und Gesundheit
JU	Canton du Jura	Département des finances
LU	Canton de Lucerne	Dienststelle Informatik
NE	Canton de Neuchâtel	Chancellerie d'État
NW	Canton de Nidwald	ILZ Informatik-Leistungs-Zentrum
OW	Canton d'Obwald	ILZ Informatik-Leistungs-Zentrum
SO	Canton de Soleure	Staatskanzlei
UR	Canton d'Uri	Standeskanzlei
VD	Canton de Vaud	Chancellerie d'État
ZH	Canton de Zurich	Staatskanzlei

2. Offices fédéraux et départements

AC	Assurance chômage
AFC	Administration fédérale des contributions
AFS	Archives fédérales suisses – Projet Open Government Data (OGD Suisse)
CdC	Centrale de compensation
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFJP	Département fédéral de justice et police
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération

3. Organisations faitières nationales

ACS	Association des communes suisses
CI TIC	CI TIC communes zurichoises
SSGI	Schweizerische Städte- und Gemeindeinformatik
UVS	Union des villes suisses
VZGV	Verein Zürcher Gemeindeschreiber und Verwaltungsfachleute

4. Villes et communes

BE St.	Ville de Berne
GE St.	Ville de Genève
LU St.	Ville de Lucerne
SI St.	Ville de Sion
WIN St.	Ville de Winterthour
ZH St.	Ville de Zurich

5. Autres cercles intéressés

SWITCH	Fondation SWITCH edu-ID
--------	-------------------------

6 Annexe II : liste des organisations qui souhaitent participer aux discussions sur la structure responsable de la FSI

	Institution	Nom	Prénom	Fonction	E-mail
AC	Assurance-chômage	Meier	Urs	Responsable de projet IAM AC	michael.indermuehle@seco.admin.ch
AFC	Administration fédérale des contributions	Lehmann	David	Plateforme Numérisation AFC	david.lehmann@estv.admin.ch
AFC	Administration fédérale des contributions	Dijkgraaf	Hans	Plateforme Numérisation AFC	Hans.Dijkgraaf@estv.admin.ch
AFS	Archives fédérales suisses – Projet Open Government Data (OGD Suisse)	Cochard	Jean-Luc	Responsable Informatique	jean-luc.cochard@bar.admin.ch
BE	Canton de Berne, Office d'informatique et d'organisation OIO	Jakob	Beat	Chef d'office	beat.jakob@fin.be.ch
BE St.	Ville de Berne	Brechbühl	Roland	Responsable de programme Cyberadministration	roland.brechbuehl@bern.ch
BS	Canton de Bâle-Ville	Ackermann	Elisabeth	Présidente	staatskanzlei@bs.ch
CdC	Centrale de compensation	Hayek	Charbel	Chef de domaine - Unité Systèmes d'Information SI	charbel.hayek@zas.admin.ch
CI TIC	CI TIC communes zurichoises	Mazzocco	Andrea	Président	andrea.mazzocco@igict.ch
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	Krebs	Daniel	CIO DETEC	daniel.krebs@gs-uvek.admin.ch
GL	Canton de Glaris	Rohr	Pierre	Responsable Informatique	pierre.rohr@gl.ch
LU	Canton de Lucerne	Räber	Andreas	Chef de service, Service informatique (DIIN), canton de Lucerne	andreas.raeber@lu.ch
LU St.	Ville de Lucerne	Hodel	Markus	Responsable Services informatiques centraux	markus.hodel@stadtluzern.ch
OFAS	Office fédéral des assurances sociales	Lamit	Leila	Responsable Standards, systèmes d'information et échange de données à l'OFAS	leila.lamti@bsv.admin.ch

OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	Perroud	Thierry	Responsable Architecture d'entreprise	thierry.perroud@bit.admin.ch
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation	Leutheuser	Jens	Responsable de projet informatique	Jens.leutheuser@sbfi.admin.ch
SI St.	Ville de Sion	Tacchini	Benoit	Responsable des systèmes d'information	b.tacchini@sion.ch
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération	Frutiger	Bruno	Responsable SS Infrastructure et sécurité	Bruno.Frutiger@isb.admin.ch
UR	Canton d'Uri	Markus	Frösch	Unité de coordination pour le développement de l'organisation et le cyberadministration	markus.froesch@ur.ch
WIN St.	Ville de Winterthour	Asgar	Simon	Secrétaire municipal	ansgar.simon@win.ch
ZH	Canton de Zurich	Gasser	Mathias	Chef de service Gestion de l'exploitation, Office pour l'informatique	mathias.gasser@afi.zh.ch
ZH St.	Ville de Zurich	Gantenbein	Markus	Responsable Service juridique	markus.gantenbein@zuerich.ch